



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le 12 février, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 5 février 2013, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS**

Monsieur Philippe VIVIER,  
Monsieur Arnaud MABIRE,  
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,  
Monsieur Eric LANDAU,  
Madame Viviane HUYGHE,  
Monsieur Alain SIMARD,  
Madame Nicole CAMILLERI,  
Monsieur Régis PETIT,  
Madame Antonia TAUPIN,  
Madame Caroline LEFEBVRE-DESJARDINS,  
Monsieur Patrick LECLERC.

#### **ETAIENT ABSENTES EXCUSEES**

Madame COUVRAT Claudine pouvoir à Nicole CAMILLERI,  
Madame DIVETOT Maryvonne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre COLLAS,

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents ou représentés : 13  
Nombre de membres votants : 13

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 15 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

## BATIMENT COMMUNAL

- Déconstruction des préfabriqués près de la mairie.  
Les travaux sont toujours en instance.  
L'entreprise SICOBA a déposé un plan de retrait auprès de l'inspection du travail.
- BABEL – Compte rendu de réunion du 12 février 2013 - Fin d'année de Parfait achèvement,

## DELIBERATIONS

- **DB2013.001 SIEGE – Travaux rue de l'Iton Exercice 2013**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et télécom.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention financière ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 14 381,27 euros
- En section de fonctionnement : 9 317,73 euros

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2013 au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP & EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement. (FT)

- **DB2013.002 Elaboration PAVE**

Crédits votés au budget 2013 : 2 100 €

Enveloppe :

Chapitre :

Nature :

Montant de l'opération : 2 100 €

L'accessibilité de la ville aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite, constitue une exigence réglementaire depuis plusieurs années. Elle conditionne l'intégration, l'égalité des chances et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.

L'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose également la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...)

Considérant l'obligation faite aux communes de réaliser un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans les termes suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 45,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces Publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Rapport de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'engagement de la démarche d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

S'ENGAGE à porter cette décision à la connaissance du public par affichage pendant un mois et à la transmettre à la CIAPH

- AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces utiles pour l'élaboration de ce document

- **DB2013.003 PAVE Création groupement de commande**

L'accessibilité de la ville aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite constitue une exigence réglementaire depuis plusieurs années. Elle conditionne l'intégration, l'égalité des chances et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.

L'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose également la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Considérant l'engagement pris par la commune de le réaliser par délibération du 12 février 2013.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre la ville d'Evreux et les communes du Grand Evreux Agglomération ci-dessous désignées afin de désigner un prestataire chargé de l'élaboration des PAVE

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention constitutive

La ville d'Evreux assure les fonctions de coordonnateur du groupement

Monsieur le Maire propose de délibérer dans les termes suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des Marchés Publics article 8

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Rapport de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Conseil Municipal :

- DECIDE la création d'un groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations de services dans le cadre de l'élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les communes du GEA suivantes, signataires :

COMMUNES ADHERENTES

ANGERVILLE LA CAMPAGNE

EVREUX (coordonnateur du groupement)

GRAVIGNY

GUICHAINVILLE

LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX

LE MESNIL FUGUET

LES BAUX SAINTE CROIX

LES VENTES

NORMANVILLE

PARVILLE  
 REUILLY  
 SACQUENVILLE  
 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT

DECIDE l'adhésion de la Commune de Normanville à ce groupement de commandes  
 APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, constitutive d'un groupement de commandes confiant la mission de coordonnateur à la ville d'Evreux

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive du groupement de commande entre la ville d'Evreux et les communes ci-dessus listées pour la réalisation d'un PAVE, et éventuellement les avenants à intervenir

AUTORISE M. le Maire d'Evreux (coordonnateur du groupement) à signer le marché et les avenants éventuels à intervenir

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours,

- **DB2013.004 Cession acte gratuit Domaine de la Vallée**

<i>Propriétaires</i>	<i>Adresse</i>	
Monsieur & Madame LAREE	1 Domaine de la vallée	27930 NORMANVILLE
DIAZ Luis DIAZ Inocenta (Née GIL-ALCANTARA)	2 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
NORMAND Georges NORMAND Andrée (Née JOLY)	3 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
ORLACH' Erwan	4 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
PASCO Jeannine (Née RIVET) PASCO Didier	5 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
LA CAPRUCCIA Osvaldo LA CAPRUCCIA Jeannine (Née LEFAUX)	6 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
PELTIER Guillaume SAUVAGE Perrine	7 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
CASSOTI	8 Domaine de la vallée	27930 NORMANVILLE
HULOUX Patrick	9 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
VANTOMME Roland VANTOMME Yolande (Née GRARD)	10 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
DACOSTA Rui DA COSTA Maryse (Née THIBAUT)	11 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
GOUPILLOT Jean-Paul GOUPILLOT Patricia (Née PICTON)	12 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
LELIEPAULT Patrice	13 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
DELORIERE Jean-Pierre	14 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
REMY Philippe	15 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE

VAUDRY Isabelle		
LECOINTRE Gérard		
LECOINTRE Sylvette (Née GOUBERT)	16 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
HEDOUIN Daniel		
HEDOUIN Marie (Née BAUDOUX)	17 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
MOLETO Jean-Pierre		
MOLETO Laurence (Née ROULETTE)	18 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
POUSSIN Claude	19 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
LOUAGIE Marc		
ALLANOU Martine	20 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
GALLEZ Christophe		
REUS Claudia	21 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
MORIN Michel		
MORIN Jeanne (Née HERNANDEZ)	22 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
BLAISOT Gaston		
BLAISOT Agnès (Née DAVID)		
MOGHADDASSI Viviane (Née BLAISOT)		
	23 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
MEYER David		
LEBRETON Patricia	24 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
LEROY Eliane (Née CLAUD)		
LEROY Xavier		
LEROY Audrey	25 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE
Consorts LEVACHER Paul	26 Domaine de la Vallée	27930 NORMANVILLE

Décident de céder à la commune de Normanville à titre gratuit, les droits indivis dont ils sont propriétaires des parcelles cadastrées Commune de Normanville Section D175 58 a 00 ca  
Un acte administratif sera établi par la Commune de Normanville, pour chaque propriétaire sachant qu'ils sont propriétaires pour 1/26<sup>ème</sup> de la parcelle.  
Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Philippe VIVIER pour signer tout document relatif à cette acquisition.

- **DB2013.005 Création poste adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Le Conseil Municipal réuni le 12 février 2013 a émis un avis favorable pour la création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 – 21 heures de travail hebdomadaire.

<b>COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS</b>
-------------------------------------

- GEA - Convocation Conseil Communautaire du 17 janvier 2013,
- GEA - Rapport présentation BP 2013,
- GEA - Convocation 4<sup>ème</sup> commission Eau & assainissement du 22 janvier 2013,
- SIVU - Conseil Syndical le 12 février 2013,
- GEA - Convocation commission 3 Urbanisme,
- GEA - Visite site Surettes le 30 janvier 2013,
- GEA - Commission 7 Voirie le 29 janvier 2013,
- GEA - dossier 7<sup>ème</sup> 29-01-2013,
- GEA - Réforme des rythmes scolaires - Réunion le 15 février 2013,
- GEA - Lutte contre l'Habitat Indigne dégradé d'Evreux, Réunion le 25 janvier 2013 à la Préfecture de l'Eure,
- PAVE – Réunion le 22 janvier 2013 – Madame COUVROT a représenté la commune,
- GEA - dossier 7<sup>ème</sup> 29-01-2013,
- GEA - Convocation et délibération Livre vert 31 janvier 2013,
- GEA - Livre vert du GEA janvier 2013,
- GEA - Charte pour un avenir partagé 2025 janvier 2013,
- GEA – ERRATA,
- ALEGRA - CR réunion de la commission marionnette du 23-01,
- GEA - Invitation Eclairage public et maîtrise de l'énergie le 5 février 2013,
- GEA - Visite terrain ZAC Surettes le 30 janvier 2013,

<b>COURRIER DU MAIRE</b>
--------------------------

- Conseil Général - RD 316 (Cote allant à Gaillon) Elagage des arbres dangereux,
- CIERREY - Demande de mutation de Madame Valérie LEJEUNE. Madame LEJEUNE ne fera plus partie du personnel de la Commune de Normanville le 6 mars 2013,
- Le RPAM insiste auprès du personnel d'accueil de la mairie pour attirer l'attention des parents sur l'existence du Relais Parent-Assistantes maternelles et du rôle qu'il remplit.
- Conseil Général - Mois du film documentaire 2013,
- Monsieur BEHAR - Refondation de l'école réunion le 7 février 2013,
- EDRF accuse réception du courrier de Monsieur le Maire concernant les microcoupures sur la commune. Le dossier sera à nouveau instruit par le service concerné,

- GEA – L’Hebdo de l’Agglo. Possibilité de mettre des informations sur manifestations de la commune.

### QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Sortie avec les bénévoles de la bibliothèque de Normanville. Monsieur VIVIER propose une sortie à Giverny et va demander un devis. Le Conseil Municipal donne un avis favorable,
- Préfecture - Déclanchement du niveau II Grand froid.
- Monsieur JUPILLE - Demande de subvention.pdf Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie. Monsieur le Maire reporte cette demande au vote des subventions lors du conseil municipal du 14 mars 2013.
- Monsieur VIVIER a rencontré Monsieur LEBIHAN le 25 janvier dernier. Celui-ci propose des supports concernant la commune. Monsieur VIVIER propose de faire une diffusion lors du prochain repas des anciens.
- Représentation théâtrale le 25 mai 2013. La Compagnie des Cabotins,
- Le Conseil Municipal pour les 100 ans de Monsieur REMACHA prévoit une manifestations prochaine. Prendre contact avec ses enfants.

### Prochain Conseil Municipal 14 MARS 2013

#### ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :

<b>Philippe VIVIER</b>	<b>Arnaud MABIRE</b>	<b>Claudine COUVRAT</b>  Absente excusée Pouvoir à Madame CAMILLERI
<b>Jean-Pierre COLLAS</b>	<b>Eric LANDAU</b>	<b>Nicole CAMILLERI</b>
<b>Maryvonne DIVETOT</b>  Absente excusée Pouvoir à Monsieur JP COLLAS	<b>Caroline LEFEBVRE- DESJARDINS</b>	<b>Antonia TAUPIN</b>
<b>Viviane HUYGHE</b>	<b>Patrick LECLERC</b>	<b>Régis PETIT</b>
<b>Alain SIMARD</b>		